PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-014-2026-04

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cabinet

IDF-2026-04-09-00001 - Arrêté DS n°014/2026 portant délégation de signature (3 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-09-00001

Arrêté DS n°014/2026 portant délégation de signature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DS N°014/2026

portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France (ci-après dénommée l'Agence) :

→ CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
→ CRB Moyens généraux ci-après dénommé CRH MG ;
→ CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
→ CRB Juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
→ CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
→ CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DIRNOV ;
→ CRB Veille et sécurité sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
→ CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
→ CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
→ CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
→ CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;
→ CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
→ CRB Délégation de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
→ CRB Délégation de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
→ CRB Délégation des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
→ CRB Délégation de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
→ CRB Délégation des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
→ CRB Délégation de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
→ CRB Délégation du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
→ CRB Délégation du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRETE

ARTICLE 1er

1.1 Délégation est donnée à Monsieur Damian MATHEY, Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé, à effet de signer tout acte unilatéral ou convention, relevant de la Direction de l'Inspection régionale autonomie santé, dans le domaine suivant :

- Inspection contrôle autonomie santé.

1.2 Cette délégation inclut :

La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés au point 1.1 et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence à l'audience dans le cadre desdites procédures.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damian MATHEY, Directeur de l'Inspection régionale autonomie santé, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DOMINGUES, Directeur adjoint de l'Inspection Régionale Autonomie Santé, à effet de signer les mêmes actes ou conventions que ceux visés à l'article 1er.

ARTICLE 4

4.1 En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé et de son adjoint, délégation de signature est donnée à la responsable de mission citée ci-après, dans les limites indiquées :

Nom du cadre et qualité	Compétence concernée
Madame Luisa FLORES – responsable de la mission transverse	Signature des lettres de mission, d'annonces et d'information de l'inspection contrôle autonomie santé

ARTICLE 5

L'arrêté DS N°025-2025 du 4 septembre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 6

Le Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 8 avril 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN